



ACTUALITÉS

Centre équestre

Page 5



TRAVAUX

Parking du belvédère

Page 8

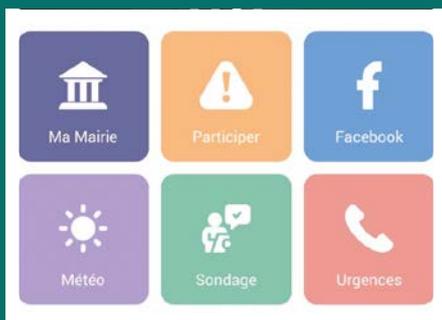


HISTOIRE

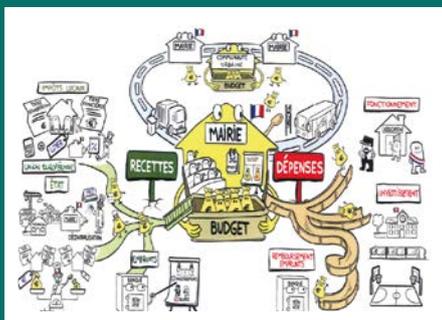
Le lotissement de l'Hautil

Page 11

SOMMAIRE



APPLICATION CITOYENNE
page 4



BUDGET page 6



RÉVISION DU PLU
page 9

3 ÉDITORIAL

4 ACTUALITÉS

6 DOSSIER

8 TRAVAUX

9 ENVIRONNEMENT

10 PORTRAIT

11 HISTOIRE

Le Feuilleton n° 5 - Magazine trimestriel d'information municipal de Boisemont

Directeur de la publication : Stéphanie Savill - Maire de Boisemont

Comité de rédaction constitué de : Stéphanie Savill, Jean-Michel Albertosi, Guy Atsé, Marta Beilin, François Briandet, Martine Hieyte, Albana Wanner

Conception et mise en page : Christophe Brosy - www.christophebrosy.com

Crédits photos : Mairie de Boisemont - Jean-Michel Albertosi - Christophe Brosy - Monstera (Pexels) - OpenClipart Vectors (Pixabay)

Impression : RPS imprimerie - 5, rue des entrepreneurs 95210 Saint-Gratien

Tirage : 400 exemplaires



Chers Boisemontais,
chères Boisemontaises,

Être agile, polyvalent et réactif.

C'est ce que la collectivité s'emploie à faire en mettant en place les moyens permettant de maintenir en toute circonstance la continuité du service public.

Cela représente un coût à n'en pas douter.

Le premier outil pour mettre en œuvre les projets sur la commune est le budget municipal, ressource et support indispensable au service de l'action publique.

Le dossier de ce Feuilleton est consacré à son décodage pour en saisir les grands principes et mieux cerner les postes de dépenses et de recettes de la commune.

L'objectif poursuivi par les élus est la recherche du meilleur rapport coût/qualité en optimisant les dépenses et en cherchant l'obtention de subventions pour la réalisation des projets importants sur le village dans la lignée des engagements pris par l'équipe municipale.

Plusieurs sujets occuperont l'agenda des élus cette année à l'instar de la démarche de révision du PLU, la planification des travaux de rénovation de la mairie et le projet d'aménagement d'un terrain multisports pour diversifier la proposition d'activités sur le village.

Le lien privilégié avec les opérateurs publics et les partenaires qui financent les collectivités locales est indispensable. Vos élus se mobilisent pour

pouvoir prétendre aux dotations existantes.

Cet exercice d'équilibrage budgétaire n'est pas aisé en ces temps incertains. Il est soumis à un contexte national mouvant qui subit encore les mesures requises pour contenir les effets de la crise sanitaire et l'avenir est trouble.

Nous connaissons en effet une période chamboulée.

Depuis 2 ans que ce soit dans le monde professionnel ou dans la sphère familiale et personnelle nous répondons aux exigences de la crise sanitaire. A nos portes nous assistons désormais à une crise géopolitique qui remet en exergue l'inestimable valeur d'une démocratie.

La campagne présidentielle qui s'ouvre, doit nourrir un débat national auquel j'invite chaque citoyen à s'intéresser pour ensuite voter en son âme et conscience et ainsi faire vivre l'expression démocratique.

L'élu a une responsabilité qui lui est confiée pour servir l'intérêt général et pour réaliser son projet. Il est parfois attendu de lui plus que sa réalité ne lui permet. **La frustration que cela suscite ne saurait excuser les exactions auprès de plusieurs élus locaux ces derniers mois, avec 47% d'augmentation de violences physiques constatées à leur égard.**

Comme tout un chacun, un élu mérite le respect.

Comme tout un chacun, il est permis dans notre démocratie -et soyons en fier- de se présenter aux élections pour donner un autre horizon et ainsi endosser, pendant un temps, une tâche citoyenne dans l'unique but d'œuvrer à l'intérêt de tous.

Stéphanie Savill
Maire de Boisemont

“
La campagne présidentielle qui s'ouvre, doit nourrir un débat national auquel j'invite chaque citoyen à s'intéresser pour ensuite voter en son âme et conscience et ainsi faire vivre l'expression démocratique.”

Application citoyenne

Pour informer en direct les boisemontoises et boisemontois, la municipalité a décidé de mettre en place une application citoyenne pour smartphone. Le but est d'offrir à nos concitoyens un canal d'information direct, sans publicité, sans collecte d'informations personnelles. **L'application CityAll permet d'être notifié en temps réel des événements concernant le village : alerte météo, travaux, coupure de courants, animations, distribution des sacs de collecte des végétaux, ... Elle permet également aux habitants de participer en signalant un problème éventuel sur l'espace public ou de faire des suggestions.** Elle offrira bientôt un service d'annuaire. Pour cela, nous lançons une campagne de recensement des activités associatives, commerciales et de services sur la commune. **Si vous**



voulez voir apparaître votre activité dans l'annuaire, merci de déposer le formulaire joint au magazine en mairie.

L'application est disponible sur iOS et Android, pour la télécharger, **il suffit de scanner le QR code et de rechercher Boisemont. Si vous voulez être prévenu en instantané des nouvelles actualités ou alertes, n'oubliez pas d'autoriser les notifications.** Un canal dédié aux activités périscolaires de l'école est également disponible sous le nom de **Boisemont-école.**

Le QR code de chargement de l'application :



Urbanisme

Le processus initial de concertation sur l'avenir de la Cupidonne arrive à son terme. Après les deux premières sessions d'ateliers, avec les riverains le 18 septembre et l'ensemble des habitants le 15 octobre, les éléments collectés ont permis d'envisager différentes hypothèses d'aménagement.

Après analyse, une synthèse a été réalisée par le CAUE95 qui sera partagée avec les habitants lors d'une réunion publique. Le but est de donner une vision à long terme de l'avenir de la Cupidonne, vision qui sera transcrite dans le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision.

Réunion publique ouverte à tous le vendredi 18 mars de 18h30 à 20 heures au château de Boisemont.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, il est possible de faire ses demandes d'autorisation d'urbanisme (Déclaration Préalable de travaux, Permis de Construire, ...) sous forme dématérialisée.

Pour cela la commune, avec le support de la Communauté d'Agglomération, met à la disposition

de ses administrés le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) qui permet la création interactive du formulaire CERFA de demande, ainsi que le téléchargement des pièces complémentaires (plans, photos, ...).

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site de



la commune dans la rubrique
« Urbanisme ».

L'accès direct au guichet :
<https://demarches-urbanisme.cergy-pontoise.fr/gnau/?ref=Boisemont#/>

Si vous avez besoin de vous faire aider, n'hésitez

pas à contacter la mairie.

Bien sûr le dépôt en mairie de vos demandes en cinq exemplaires papier est toujours possible.

A noter que le PLU actuel peut être consulté sur le site de la commune, mais aussi, depuis le début de l'année sur le geoportail de l'urbanisme. (www.geoportail-urbanisme.gouv.fr) .

Comité des Fêtes - Agenda printemps

Le Comité des Fêtes de Boisemont partage avec vous la planification de ses événements pour le 1er semestre 2022.

Il faut toutefois tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire, c'est pourquoi, ces dates pourraient faire l'objet de modification ou annulation.

- **Dimanche 20 mars 2022 « Nettoyage de Printemps »**, 10h00-12h00 au sein du village, suivi d'un apéritif offert par le Comité des Fêtes
- **Dimanche 17 avril 2022 « Chasse aux œufs de Pâques »**, à partir de 15h00 dans le parc du Château
- **Dimanche 15 mai 2022 « Vide Maison au Village »**, toute la journée à partir de 8h00, dans tout le village (modalités à venir pour les inscriptions)

- **Dimanche 22 mai 2022 « Les triplettes de Boisemont »**, concours de pétanque, toute la journée à partir de 10h00, dans le parc paysager
- **Samedi 25 juin 2022 « Feux de la Saint Jean »**, un événement phare de notre village, à partir de 15h00 dans le parc du Château, animations, musique live, dîner, balade aux flambeaux, embrasement du bûcher... et tout un tas de surprises

Afin de rester connecté à toutes les dernières communications, **n'hésitez pas à suivre le Comité des Fêtes de Boisemont sur Facebook** : <https://www.facebook.com/cdfdeboisemont>

Ou bien de le contacter par email à l'adresse suivante : cdfboisemont@yahoo.fr



Centre équestre

Depuis 2 ans l'Épinette fait face, comme tout le monde, à la propagation de la Covid-19 et aux mesures sanitaires qui en découlent.

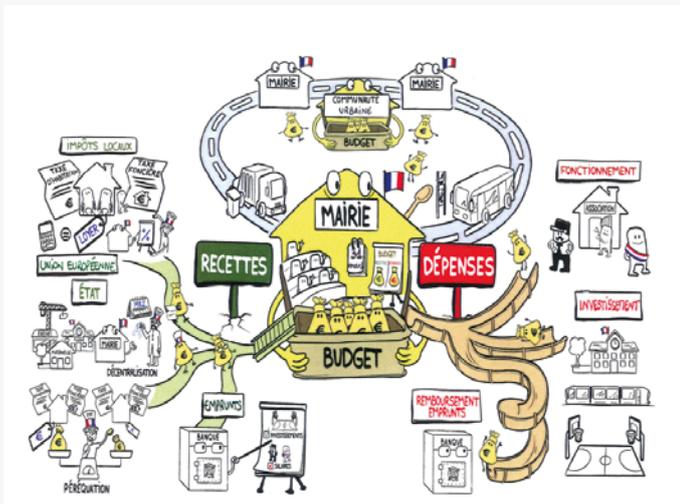
Une situation à laquelle le centre équestre a su réagir et rebondir pour permettre au club de survivre en adoptant de nouvelles mesures de fonctionnement.

L'objectif a été de permettre aux cavaliers de bénéficier du cadre habituel, tout en limitant la circulation du virus au sein du club. **Durant cette nouvelle saison, la compétition sera à l'honneur !**

Après une année d'interdiction, l'organisation des concours peut enfin reprendre pour accueillir les compétiteurs de la région. Le 1er concours, qui s'est très bien passé, a eu lieu, le 16 janvier. **Les prochaines dates arrivent : le 20 mars, le weekend des 30 avril et 1er mai (cavaliers professionnels), le 15 mai pour du saut d'obstacle et le 22 mai pour de l'Equifun.**

Tous les boisemontais sont les bienvenus !

Le budget



Le budget est un acte fondamental de la vie municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il reflète les actions et projets décidés par le Conseil Municipal.

C'est à la fois :

- un acte de prévision car il constitue le programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année
- un acte d'autorisation car c'est un acte juridique par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses et recettes votées par le Conseil Municipal

Le Maire a la responsabilité de la préparation et de l'exécution budgétaire en collaboration avec les élus et les services municipaux.

Qui paie les dépenses et encaisse les recettes ?

Le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, valide l'exécution des dépenses et des recettes

C'est le Trésor public, en sa qualité de payeur, qui assure le paiement des factures et l'encaissement des recettes de la Mairie et qui se charge des poursuites au besoin.

La structure du budget

Le budget est divisé en deux composants :

Le budget de fonctionnement qui couvre les dépenses courantes comme le chauffage de l'école et de la mairie, les salaires des employés municipaux ou le nettoyage et l'entretien de la voirie ou des espaces verts.

Le budget d'investissement qui couvre les investissements réalisés à long terme pour remplacer un équipement devenu obsolète ou réaliser un nouvel équipement.

NB : Des budgets annexes peuvent exister, mais ce n'est pas le cas à Boisemont.

Les règles de base d'un budget

Contrairement à l'Etat, le budget de la commune doit obligatoirement être voté en équilibre.

La commune ne peut emprunter que pour les dépenses d'investissement (travaux d'aménagement, valorisation patrimoniale, ...), jamais pour les dépenses de fonctionnement (salaires, fluides, subventions aux associations...)

Les sommes affectées au budget d'investissement ne peuvent pas être utilisées pour le fonctionnement.

Les sommes affectées à un type de dépenses ne peuvent pas être utilisées pour un autre type de dépenses.

Les excédents de fonctionnement peuvent être affectés au budget d'investissement.

Le budget est un acte prévisionnel et évolutif. Pour faire face à des événements exceptionnels, il peut faire l'objet d'un vote modificatif, mais il doit rester en équilibre.

Le contrôle d'exécution

Le budget est soumis aux contrôles de légalité et budgétaire par la Préfecture en liaison avec les Chambres Régionales des Comptes.

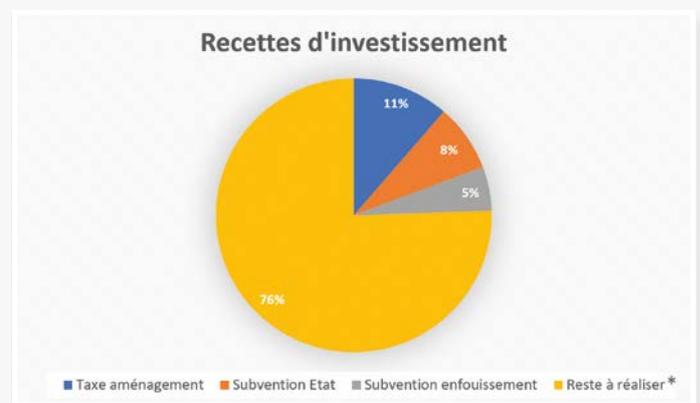
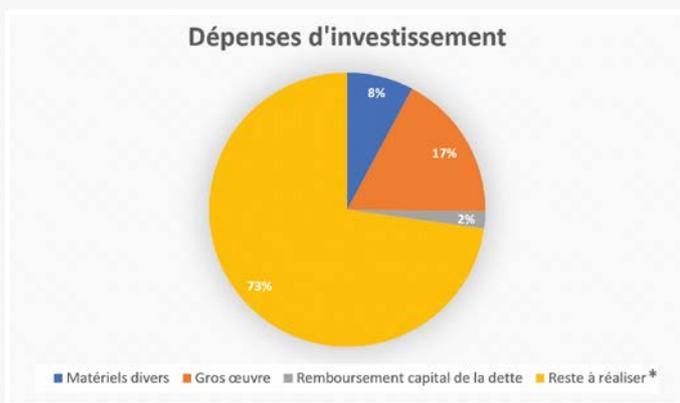
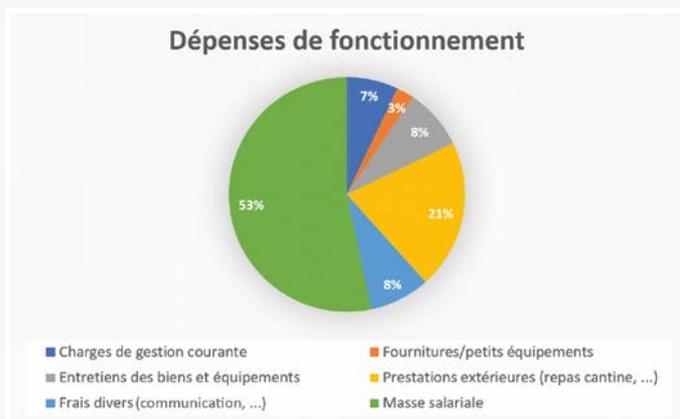
Chaque année, le budget est voté par le Conseil Municipal qui autorise le Maire à l'exécuter.

Le compte administratif constate les dépenses et les recettes réelles de l'année précédente. Il doit être approuvé par le Conseil Municipal qui donne ainsi quitus au maire pour sa gestion de l'année écoulée.

Le compte de gestion est le pendant du compte administratif, mais il est édité par la Trésorerie sur la base des flux financiers qu'elle a exécuté. Les comptes de gestion et administratifs doivent correspondre.

L'élaboration du budget est toujours un exercice difficile entre volonté de satisfaire les besoins en matière d'équipements et de services aux habitants et les contraintes externes prévisibles (réduction des dotations de l'état, suppression progressive de la taxe d'habitation par exemple) et d'autres beaucoup moins (COVID, orage destructeur, ...).

Bien qu'encore estimatifs, les dépenses et les recettes pour l'année 2021 devraient se répartir de la façon suivante :



* Les restes à réaliser ou RAR sont les sommes engagées dans un exercice précédents, mais qui devraient être mobilisées sur l'année en cours.

Pour les dépenses, il peut s'agir de travaux dont l'exécution a été retardée.

Pour les recettes, il s'agit le plus souvent de

subventions qui ne sont versées que bien après la fin des travaux.

Les chiffres définitifs seront disponibles après approbation des comptes lors de la prochaine session du conseil municipal.

Mise en service des feux tricolores



Annoncés dans le numéro précédent, les feux installés avenue du Maréchal Leclerc au niveau de la rue des Bois, attendaient leur alimentation électrique pour être mis en service.

C'est chose faite. La CACP doit intervenir pour activer le dispositif. Espérons que cela soit fait rapidement.

Ces feux ont un fonctionnement clignotant orange en usage courant. Ils peuvent être activés par un bouton poussoir piéton.

Cette mise en service devrait permettre une traversée plus sereine de l'avenue en particulier aux horaires d'entrée ou de sortie de l'école.

Rénovation du rez-de-chaussée de la mairie

Après plus de 25 ans de service, le rez-de-chaussée de la mairie a besoin d'un bon coup de jeune.

Les travaux de rénovation vont avoir lieu à partir du mois de septembre. Le but est d'offrir de meilleures conditions de travail à nos agents municipaux, mais surtout de permettre un meilleur accueil du public, dont les personnes à mobilité réduite.

Durant les travaux, l'accueil du public sera assuré au château. Plus de détails vous seront fournis dans le numéro 7 de ce magazine (numéro de juillet-août-septembre).

Mais dès à présent, la préfecture a autorisé la création d'une seconde salle des mariages au 1er étage du château. Il est ainsi possible d'accueillir



plus de personnes lors de la cérémonie. La présence d'un ascenseur permet également l'accès aux personnes à mobilité réduite ou rencontrant des difficultés à monter un escalier. **Cette seconde salle des mariages sera utilisable sur demande et sous réserve de disponibilité.**

Parking du Belvédère



Pour faciliter l'accès au parking du Belvédère en venant de Boisemont, le Département a fait réaliser un tourne à gauche sur l'avenue du Maréchal Leclerc en face des établissements Siremballage.

Cette opération devrait faciliter et sécuriser l'accès à ce lieu dont l'aménagement éco-responsable réalisé en 2020 a renforcé l'attractivité.

Point d'étape sur la procédure de révision du PLU

Le 3 avril 2021, le conseil municipal de Boisemont a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). La commune, accompagnée d'un bureau d'études spécialisé et de la Communauté d'Agglomération Cergy Pontoise, a débuté les études fin 2021, en réponse aux objectifs de la procédure définis par le conseil municipal :

- disposer d'un document d'urbanisme qui prenne en considération les dernières évolutions législatives et réglementaires
- adapter le règlement écrit et le plan de zonage pour prendre en compte les évolutions de la commune
- renforcer et adapter l'offre en équipements publics et services, maintenir un village dynamique et attractif,
- sanctuariser les espaces à protéger pour maîtriser l'urbanisation,
- assurer l'équilibre entre les espaces urbains, agricoles et naturels,
- préserver le cadre de vie pour œuvrer en faveur du « bien vivre ensemble ».

La préservation du cadre de vie est aussi réglementée par un second document : le Site Patrimonial Remarquable (SPR) qui, lui, encadre plus spécifiquement les enjeux patrimoniaux et paysagers du territoire communal.

C'est ainsi deux règlements distincts que les administrés de Boisemont doivent prendre en compte pour mener à bien leur projet de construction. Seul le PLU est entré dans une procédure de révision. De facto, le SPR opposable demeure et **le PLU devra donc s'inscrire en respect des règles actuelles du SPR**, dans un rapport de conformité.

La première étape de construction du PLU est la création du diagnostic communal et la détermination d'enjeux thématiques issus des conclusions du diagnostic, à la fois sur le profil socio-économique de la commune, mais aussi sur son profil urbain, paysager et environnemental. Ce travail est actuellement en cours et devrait s'achever à l'automne 2022 pour laisser place à la **construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pièce fondamentale du PLU qui exposera les objectifs d'urbanisme et d'aménagement de Boisemont pour les 10 prochaines années.**



Comment participer ?

Pendant toute la durée des études de révision du Plan Local d'Urbanisme, la ville mettra à disposition des boisemontais plusieurs supports de concertation pour entendre votre voix.

Nous comptons sur votre participation pour dessiner, ensemble, notre projet communal et

définir ce que vous souhaitez pour notre ville de demain. Pour cela, vous pouvez venir en mairie remplir le cahier de concertation mis à votre disposition ou envoyer vos contributions par courrier en mairie ou par e-mail à l'adresse dédiée suivante : concertation-plu@ville-boisemont.fr

Raymond Tirouard

Raymond Tirouard est une figure présente dans le village depuis 1978.



Vous avez peut-être remarqué sa présence en tant qu'ancien combattant à nos cérémonies commémoratives, fait appel à lui en tant que conciliateur de justice, ou peut être consulté l'organisation de défense des consommateurs dont il est président bénévole de la branche

Valdoisienne. Ce n'est que quelques exemples d'une vie riche au service de la société et des autres dont nous allons relater quelques faits marquants.

Le jeune Raymond est appelé sous les drapeaux en février 1956.

Il est envoyé en Tunisie pour y faire ses classes. Affecté, sans en avoir fait la demande, au peloton des élèves gradés, il est successivement nommé caporal, caporal-chef, puis sergent (sous-officier) en mai 1957. Date à laquelle, il est transféré en Algérie pour assurer des missions de contrôle et sécurisation du Constantinois.

Entre la Tunisie et l'Algérie, il passera trente mois de service actif durant lesquels il a participé à plusieurs engagements sévères, vu des compagnons être blessés, être tués, mais a eu la chance de s'en sortir indemne. L'attribution de la Croix de la Valeur Militaire avec étoile de bronze rend hommage à ses actions en opération.

Démobilisé en septembre 1958, il s'installe en région parisienne où il occupe plusieurs emplois dans l'industrie, mais il trouve sa voie en exerçant l'activité d'agent mandataire pour la compagnie d'assurance « L'Union ». Par ses résultats, Il se fait remarquer par la compagnie qui le recrute comme inspecteur en 1960.

En parallèle, il se crée un solide réseau d'amis à Menucourt qui l'incite à conduire une liste aux élections municipales de 1965 qu'il gagne. Il est élu maire dans la foulée à 29 ans.

Outre des actions pour améliorer le confort de tous

par la mise en place d'un réseau d'assainissement ou l'organisation de la collecte des ordures ménagères, il accompagnera le lancement du projet qui changera de façon significative la morphologie de Menucourt. **Avec la construction d'environ un millier de chalandonnettes entre 1970 et 1975, Menucourt voit sa population quasiment multiplier par huit en quelques années. Le résultat peut être apprécié de différentes manières, mais aura contribué à permettre l'accession à la propriété d'un grand nombre de familles modestes et à créer une communauté de vie active et dynamique.**

Au tournant des années 60-70, Raymond Tirouard doit choisir entre son activité en tant que Maire et sa carrière. Il choisit la seconde, qui le conduira jusqu'au poste de directeur commercial régional pour la région Ile de France-Normandie.

Une retraite prise en 1996 sera l'occasion de se mettre à nouveau aux services des autres en rejoignant la branche Valdoisienne de l'organisation générale des consommateurs (ORGECO). Il développera le service juridique de cette organisation de défense du consommateur et en sera élu président en 1999.

A partir de 2010, il ira proposer aux étudiants en droit de la consommation, de l'Université de Cergy-Pontoise de venir travailler bénévolement sur des cas concrets, leur fournissant un encadrement et leur permettant de toucher la réalité de leur futur métier. **Une opération réussie avec en moyenne 5 étudiants volontaires chaque année et une résolution au bénéfice du consommateur de 85% des dossiers.**

Toujours actif, Raymond Tirouard se rend encore plusieurs fois par semaine au bureau de l'association pour travailler sur des dossiers de défense du consommateur ou encadrer ses étudiants.

On ne peut donc que saluer son engagement maintes fois renouvelé au service de la collectivité et des autres.

Histoire du lotissement de l'Hautil

Le plateau de l'Hautil comme on le connaît aujourd'hui, est issu de l'évolution des deux opérations immobilières datant de la 1^{ère} moitié du siècle dernier : les lotissements des cottages de Boisemont et du Bois de la Hutte. Même si les traces de ces lotissements s'estompent avec le temps, ils ont dessiné cet espace. Tout commence en 1910, quand un architecte parisien, Monsieur Philippe Mériat, qui loue le château propose à son propriétaire de lotir une partie des terrains situés au sud du château.

C'est ainsi qu'est créée le 10 décembre 1910, la société de la Mutuelle Foncière qui, à partir de 1911, assure la commercialisation des terrains des Cottages de Boisemont, le but étant de séduire les Parisiens aisés qui aspirent, déjà à l'époque, à s'échapper à la trépidante vie parisienne.

Pendant la grande canicule de l'été 1911, deux grands incendies, ayant duré 4 jours en août puis en septembre ravagent les bois du lotissement. Nous n'avons pas d'informations sur l'impact de ces incendies, ni de la première guerre mondiale sur la commercialisation qui est toujours d'actualité en 1919, date à laquelle est établi un plan détaillé du lotissement confirmant la création des rues de Triel, du Gros Orme, de Vaux, des Bois, des Ecoles (devenue rue des Chênes), de la Garenne et de l'avenue des Coteaux. Cependant, certaines n'ont jamais été réalisées comme la rue du Château.

La Mutuelle Foncière fait faillite en 1920, mais elle apparaît encore aujourd'hui comme propriétaire de certains terrains, en particulier sur la partie du lotissement se trouvant sur la commune de Vaux-sur-Seine !

L'histoire ne s'arrête pas là, la Société Foncière et Immobilière de Boisemont (SFIB) est créée en 1927, développant un nouveau projet au sud du précédent, appelé : le Lotissement du Bois de la Hutte.

La création du lotissement s'accompagne de la

création de la tour-château d'eau, de terrains de tennis, de l'aménagement de l'avenue de la terrasse et d'un garage en face de celle-ci.

A l'exception de la tour-château d'eau qui a fait l'objet d'un article dans le précédent numéro,

ces aménagements ont aujourd'hui disparus.

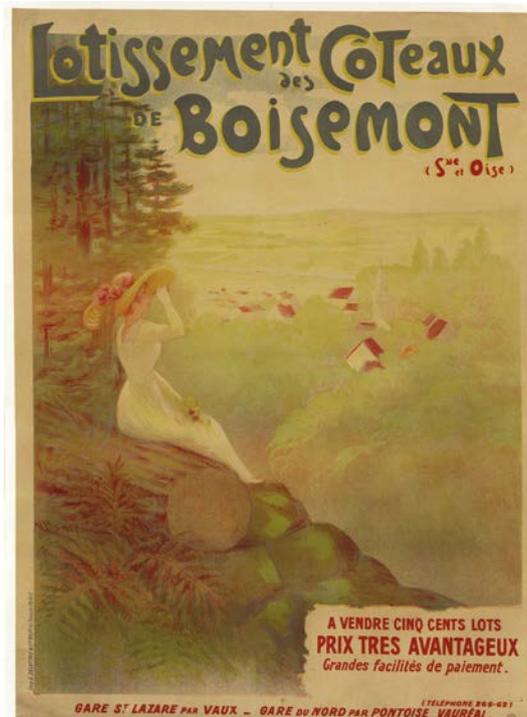
L'avenue de la terrasse a été réaménagée en 2019 pour valoriser l'accès au belvédère et revégétaliser une partie de l'avenue. **Les tennis ont été déménagés au Mont Rouge dans les années 80 et le garage, qui n'a jamais fonctionné, après plusieurs changements de propriétaires est devenu le site initial de la société SIREMBALLAGE.**

La SFIB fait faillite au début des années 1930, mais ses actifs sont repris par un syndicat de faillite qui gère les affaires courantes. Il faut attendre le 25 septembre 1953, pour voir les actifs de la SFIB vendues aux enchères. Ils sont adjugés à la Société Civile Immobilière

de Boisemont (SCIB) aujourd'hui disparue. Cela ne relance cependant pas le développement du plateau, puisque l'examen de photos aériennes anciennes montrent que le nombre de nouvelles constructions édifiées entre la fin des années 40 et les années 70 peut se compter sur les doigts d'une main.

Le développement de la ville nouvelle a créé une nouvelle dynamique, le village voyant sa population totale croître de 45 % entre 1975 et l'an 2000.

Après un petit tassement au tournant des années 2000, la croissance continue avec une population estimée par l'INSEE de 833 habitants en 2019.



Archives Départementales - Cote: 17 F1 195
Paris : imp. G. Delattre. [1900-1910]



Infos mairie

La mairie de Boisemont vous accueille :
Mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h

 01 34 42 34 98

 commune.boisemont@wanadoo.fr

 www.ville-boisemont.fr

 @villedeboisemont

CityAll : boisemont et boisemont-ecole

NUMÉROS UTILES



En cas de fuite de gaz, contacter GRDF
 Urgence sécurité gaz au **08 00 47 33 33**



En cas de problème d'alimentation électrique
 (coupure) contacter le numéro d'Urgence
 Enedis au **09 72 67 50 95**



En cas de problème d'alimentation en eau
 (réseau), contacter le numéro d'urgence Cyo au
09 69 36 86 67



Un problème d'éclairage public, contacter
 directement Cylumine au **08 05 20 00 69**

Pour toutes les autres questions concernant l'agglomération de Cergy-Pontoise (déchets, voirie, ...) , utiliser le numéro **DIRECT'AGGLO : 01 34 41 90 00** du lundi au vendredi de 9h à 17h (16h le vendredi)

Vous pouvez aussi consulter la page : <https://www.cergypontoise.fr/directagglo#/> pour accéder aux autres moyens de contact.